



Déterminer l'adresse de la saisie du mobilier !

Par **ohlasaisie**, le **05/05/2012** à **07:26**

Bonjour à tous,

Je vais être probablement saisi pour une dette de 1200 euros par rapport au fisc. Cette dette, sans la préciser est parfaitement injuste et je ne souhaite pas en parler ici.

Pourtant je souhaiterais être sûr de l'adresse où la saisie va être effectuée !

J'ai habité pendant 20 ans chez mon ex-compagne (concubinage, pas de PACS) et j'ai déménagé, il y a 6 mois pour vivre seul dans un appartement meublé plus petit. Mon loyer est de 65 euros grâce à mon APL.

Dans ce nouveau appart, j'ai évidemment retiré le peu de mobilier que je possédais et seul reste le mobilier mis à disposition par le bailleur.

J'ai laissé ce qui n'est pas saisissable et je n'ai pas de voiture.
Il n'y a rien du tout dans ce nouveau appart.
Je ne dispose que d'un RSA et ne travaille plus depuis 3 ans.

Ma question :

La mise en demeure est à mon nom mais... à l'adresse de mon ex-compagne car cette dette est antérieure à mon déménagement.

Qu'est-ce que je dois faire pour être sûr que mon ex-compagne ne va pas recevoir la visite des huissiers ??

Merci

Ohé